

BULLETIN D'ENGAGEMENT 2012
Side-Cars Anciens – Trophée VMA OPEN
CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VITESSE EN MOTOS ANCIENNES

Side Cars Anciens	Dates	Circuits	Organisations	Prix
<input type="checkbox"/> Vintage	<input type="checkbox"/> 21/22 avril	Croix en Ternois	Trophée Historique Pas de Calais	212 €
<input type="checkbox"/> Classic	<input type="checkbox"/> 26/27 mai	Pau Arnos	Challenge France Espagne	212 €
	<input type="checkbox"/> 9/10 juin	Carole	WERC	212 €
Trophée VMA OPEN	<input type="checkbox"/> 15/16 septembre	Haute Saintonge	Challenge VIP Race	212 €
<input type="checkbox"/> F1	<input type="checkbox"/> 20/21 octobre	Le Vigeant	Trophée de Ligue Poitou Charentes	212 €
<input type="checkbox"/> F2				
<input type="checkbox"/> Post-Classic				

TOUT PILOTE SOUS LE COUP D'UNE SUSPENSION DE PERMIS DE CONDUIRE, ET NON TITULAIRE D'UN CASM, S'ENGAGE A NE PAS PARTICIPER AUX EPREUVES CORRESPONDANT A SA PERIODE DE SUSPENSION.

PILOTE

NOM : Prénom :

Adresse complète :

--	--	--	--	--

 Ville : Tél. :

Licence : N° : Moto-Club :

Side-car

Marque : Catégorie : Classe :

Passager Side-Car

NOM : Prénom :

Adresse complète :

--	--	--	--	--

 Ville : Tél. :

Licence : N° : Moto-Club :

Chaque pilote doit s'assurer que la machine, sur laquelle il souhaite participer à l'épreuve, est bien conforme au règlement du Championnat.

Il est rappelé aussi que les pilotes qui font tout le championnat sont prioritaires. (Voir le règlement VMA 2012 pour les priorités d'engagement).

Les engagements seront clos 30 jours avant l'épreuve (cachet de la poste faisant foi) et encaissés à cette date. Passé ce délai, les engagements ne pourront se faire qu'auprès de la fédération.

Belinda Teixeira
CHAMPIONNAT DE FRANCE VITESSE
EN MOTOS ANCIENNES
FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
74 avenue Parmentier – 75011 Paris

Un bulletin non accompagné des droits d'engagement ne sera pas pris en compte.

Un chèque de caution de 200 € pour l'utilisation du transpondeur devra accompagner votre engagement.

A noter :

- Les chèques doivent être à l'ordre de la FFM

Important : il est impératif de cocher sur ce bulletin toutes les courses auxquelles vous souhaitez participer en 2012 et d'envoyer tous les chèques dès le début de la saison, marqués au dos de la course correspondante.

Pilote souhaitant déclarer forfait :

Le pilote qui ne pourra pas se rendre à une épreuve devra prévenir obligatoirement la FFM et la déléguée du championnat. Cette déclaration devra obligatoirement être faite par **courrier postal ou par courriel (e-mail : bteixeira@ffmoto.com)** pour être prise en compte.

Sur tout forfait un droit administratif de 45 € sera retenu s'il survient après la date de clôture des engagements (moins de 30 jours avant la manifestation). Après le passage aux vérifications administratives ou si le pilote a participé à des essais libres le week-end de la course, les droits d'engagement ne seront plus remboursés, ni reportés.

Rappel sur les mesures de bruit :

Le Pilote s'engage à respecter le niveau de bruit indiqué dans le règlement soit 102 dB maxi sans tolérance.

Dans le cas contraire, le départ pourra lui être refusé.

Un contrôle sera fait dès la 1^{ère} course ainsi que plusieurs fois dans la saison.

Le sonomètre pour la mesure doit être placé à 50 cm et 45° par rapport à l'axe du pot d'échappement

La formule de calcul du régime moteur à appliquer pour la mesure du bruit est la suivante :

Le régime moteur (2 temps ou 4 temps) pour la prise de son correspond à une vitesse linéaire du piston de :

Production Année ou période	Vitesse linéaire du piston VP
Jusqu'à 1960	8 m/s minimum
1960 à 1969	9 m/s
1970 à 1980	10 m/s
Après 1980	11 m/s

$$N (T/mn) = (VP/(C*2))*60*1000$$

N= régime moteur

VP= Vitesse du piston

C= Course du moteur

La course et l'alésage doivent être inscrits sur le carter moteur pour un contrôle rapide.

Je soussigné, m'engage à respecter le règlement général du Championnat de France de Vitesse en Motos Anciennes, le règlement particulier de l'épreuve ainsi que les prescriptions du Code Sportif de la FFM et les règles relatives à l'environnement, **le rappel sur les mesures de bruit.**

Fait le Signature :

Précédée de la mention « **Lu et approuvé** »